



## Garantie financière tourisme

Par **LORANDF**, le **03/06/2020** à **09:31**

Bonjour,

nous sommes une jeune société organisatrice de séjours de vacances pour enfants et adolescents en France et plus particulièrement en Sarthe. (colonie de vacances). Nous ne parvenons pas à trouver un établissement qui veuille bien nous souscrire une garantie financière tourisme indispensable à notre fonctionnement. Avant le confinement, notre dossier était passé 2 fois auprès d'un organisme d'assurance et devait passer une 3ème fois en commission après le confinement sachant que les éléments à modifier avaient été réalisés. Malheureusement, à la fin du confinement, l'organisme en question abandonne ce type de dossiers du fait des impacts importants dans ce secteur avec la crise. À 1 mois de nos séjours, nous n'avons toujours pas de garantie financière donc nous ne pouvons pas ouvrir nos centres. Nous avons déjà des inscriptions, des engagements et des prestataires à payer. Existe-t-il une dérogation pour cette garantie financière? auprès de qui pouvons-nous la demander? que pouvons nous faire sachant que l'octroi des garanties financières est encore plus compliquée avec cette crise? Cordialement, F. LORAND